

qu'en tous sens l'immense territoire de la Nouvelle-France, répandant partout la "bonne parole;" mais malgré leur zèle et leur ardeur "à la conversion des peuples sauvages en la connaissance de Dieu et à la conversion civile," l'évangélisation de ces peuplades, aussi nombreuses que barbares, n'avait fait que très-peu de progrès.

Nous en avons démontré suffisamment la cause dans les récits précédents. Il aurait fallu d'ailleurs pouvoir établir des missions lointaines autour desquelles les sauvages venant se grouper, auraient formé peu-à-peu des populations sédentaires, ou plutôt des espèces de *clans*, parfaitement disposés à subir l'influence et les bienfaits du christianisme.

Il est nécessaire, dit le F. Sagard, que les peuples que l'on veut instruire dans la loi de Dieu soient amenés à vivre en société et à habiter des villes ou des bourgs sous de bons chefs. C'est ainsi que l'ont pratiqué toutes les autres nations chrétiennes qui ont subjugué des pays infidèles. Sans cela comment pourrait-on rendre jamais chrétiens des sauvages errants? Les religieux peuvent-ils toujours, l'hiver et l'été, courir avec eux les bois, les montagnes, quelquefois en des pays fort éloignés, chargés durant ces voyages de leurs ornements, de leurs hardes et de leurs vivres? Ce serait vouloir rendre les religieux aussi sauvages que les sauvages eux-mêmes, et ces sauvages errants ne pourraient que rester toujours ce qu'ils sont, puisque l'expérience montre que les Français qui vivent avec les sauvages n'ont presque rien de chrétien, et que les sauvages que nos frères ont baptisés en Canada et qu'on a envoyés ensuite hiverner parmi leurs parents, pour préparer la conversion des autres, y ont au contraire oublié presque toute pratique de christianisme. C'est pourquoi on n'y fera jamais grand profit si l'on ne suit notre premier dessein qui est de les rendre sédentaires et de mêler parmi eux des familles de bons et vertueux catholiques qui, dans leur conduite, leur montreront la pratique des instructions qu'ils auront apprises des religieux, pratique qu'ils ont peine à comprendre, si de bons séculiers vivant en famille parmi eux, ne leur en donnent l'exemple, et c'est à notre très-grand regret que les marchands n'aient pas établi des colonies de bons et vertueux catholiques, comme ils le devaient, suivant les promesses qu'ils en avaient faites au roi. (1)

Mais pour établir ces missions, il fallait, de toute nécessité, un renfort d'ouvriers apostoliques, et surtout de l'argent et des vivres, car les sauvages ressemblent beaucoup aux enfants, plus on leur donnerait, plus on serait certain de les attirer. Or, il est de la dernière évidence, que cinq à six missionnaires étaient tout-à-fait insuffisants pour remplir efficacement cette tâche si hérissée de difficultés. D'un autre côté, la compagnie des marchands apportait le plus d'empêchements qu'elle pouvait, et non contente d'entraver les pénibles efforts de ces courageux missionnaires, elle les laissait même assez souvent manquer des choses les plus nécessaires à la vie, quoiqu'elle eût pris et signé l'engagement de pourvoir à tous les besoins de six Pères Reccollets.

Ces religieux n'avaient, de plus, ni crédit en cour, ni de revenus d'aucune espèce, — la règle leur défendait

d'avoir des rentes.—De quel secours ne leur serait donc point un ordre qui pourrait accepter des donations et qui jouirait en outre de la faveur royale? Tous ces motifs déterminèrent les Reccollets à appeler à eux les Jésuites, et c'est dans cette intention que le Père Irénéus Piat et le Frère Sagard passaient en France.

* * *

Ils ne pouvaient, pour cet objet, venir plus à propos, ni mieux s'adresser qu'au nouveau vico-roi, le duc de Ventadour.

Ce seigneur s'était retiré de la cour et avait même reçu les ordres sacrés. Ce n'était pas pour rentrer dans le tracis du monde qu'il se chargeait des affaires de la Nouvelle-France, mais pour y procurer la conversion des sauvages, et comme les Jésuites avaient la direction de sa conscience, il jeta lui aussi les yeux sur eux pour l'exécution de ce projet. Il propose la chose au Conseil du Roy, et Sa Majesté y donna d'autant plus volontiers la main que les PP. Reccollets en avaient fait la première ouverture au duc de Ventadour. (1)

Mais à peine le dessein d'envoyer des Jésuites en Canada fut-il connu de la compagnie des marchands, qu'elle se mit à pousser les hauts cris. Jusqu'alors elle avait bien, à la vérité, toléré les Reccollets parce qu'ils étaient très-pauvres et très-peu puissants; mais, rapporte l'abbé Ferland, elle redoutait singulièrement la venue des Jésuites qui pourraient faire arriver leurs plaintes jusqu'aux pieds du trône. Or, la compagnie de la Nouvelle-France avait bien des reproches à s'adresser. Elle n'avait presque rien fait pour l'avancement du pays, s'étant contentée de profiter des avantages de la traite, sans beaucoup s'occuper des charges qui y étaient attachées. L'on avait bien envoyé quelques familles à Québec, mais on ne leur avait point procuré les moyens de cultiver la terre, ce qui seul pouvait les fixer dans le pays. Les membres de la famille de Louis Hébert n'étaient parvenus à défricher leurs terres qu'à force de courage et en surmontant mille obstacles. On les contrariait en toute occasion. On continua même de les harceler lorsqu'ils eurent commencé à récolter assez de grains pour leurs besoins; car on les obligea alors de vendre leurs denrées à un prix fixé par la compagnie qui seule pouvait les acheter. (2) C'est ainsi que ces marchands si zélés pour la colonisation et si soucieux de l'honneur national entendaient les intérêts de la Nouvelle-France et de leur commerce, et tout cela, rapporte Champlain, "se faisait à dessein de tenir toujours le pays nécessairement et d'ôter le courage à chacun d'y aller habiter, pour avoir la domination entière, sans que l'on s'y pût accroître." (3)

(1) Champlain.

(2) L'abbé Ferland.

(3) Champlain.

(1) Le Frère Sagard.